

Ref : CA2024/72

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 NOVEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE SORTIE D'INVENTAIRE

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 8 novembre 2024 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-1, L. 712-2, L. 712-3, R. 719-52 à R. 719-112,
Vu les dispositions du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE,**

ARTICLE 1 :

Le conseil d'administration décide d'approuver la sortie d'inventaire de biens acquis à sortir du patrimoine de l'université pour un montant total de 110 847,49 € dont 101 922,55 € ont été amortis et dont la valeur nette comptable s'élève au montant total de 8 924,94 €.

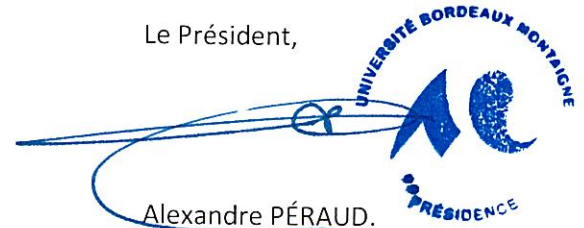
ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.
Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 08/11/2024.

Membres présents	25
Membres représentés	8
Abstention (s)	0
Votants	33
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.

Publié le :

20 NOV. 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

20 NOV. 2024